



Comité Syndical  
Labastide de Lévis, Salle polyvalente  
Mardi 5 avril 2022 à 18H30

## Table des matières

Préparation du Comité .....	2
<b>1 Défense Extérieure Contre l'Incendie .....</b>	<b>2</b>
1.1 Compte rendu des réunions.....	2
1.2 Budget.....	2
121 Présentation et Adoption du Compte de Gestion 2021 et du Compte Administratif 2021 .....	2
122 Affectations des Résultats .....	2
123 Présentation et Adoption du BP 2022 : .....	3
1.3 Evolution du service, prestations et tarifs.....	3
<b>2 EAU POTABLE.....</b>	<b>3</b>
2.1 Point Litige Usine de Foncoussières Rabastens.....	3
2.2 Points sur les travaux en cours et Projets d'investissement 2022 .....	3
2.3 Point sur le schéma directeur Eau Potable .....	3
2.4 Budget Eau Potable .....	4
241 Présentation et Vote du Compte de Gestion 2021 et du Compte Administratif 2021. ....	4
242 Affectations de Résultats.....	4
243 Présentation et Adoption du BP 2022 : .....	4
<b>En Fonctionnement.....</b>	<b>5</b>
En investissement .....	5
Recours à l'emprunt .....	6
2-5 Intégration des biens en amortissements au 01-01-2022 .....	6
2-6 Créances Irrécouvrables- Admissions en Non-Valeur .....	6
2-7 Emprunts 2022 -Ligne de Trésorerie 2022 .....	7
<b>3 Ressources Humaines .....</b>	<b>7</b>
3.1 Points sur les recrutements.....	7
3.2. Avancements Grade 2022-Promotion Interne .....	7
3.3 Point sur les formations .....	7
3.4. Débat de l'assemblée délibérante sur la protection sociale complémentaire.....	8
<b>4 Questions diverses.....</b>	<b>8</b>
4.1. Facturation .....	8

## Préparation du Comité

Le Bureau s'est réuni à 2 reprises depuis le début de l'année pour travailler sur les affaires courantes et préparer les délibérations et autres sujets présentées lors ce Comité syndical.

Le président remercie les délégués présents (quorum atteint) ainsi que Rémi Chaze Conseiller aux Décideurs Locaux (Trésor Public).

Il propose d'installer les nouveaux délégués-Eau Potable- (Délibération de la CA2G du 21 mars 2022) :

Commune de Larroque : Titulaire : M Mark HELLAND Suppléant : M Gérard CHASSAGNAT

Commune de Puycelsi : Titulaire : M Ghislain LAMBERMONT Suppléant : M Eric BEILLEVAIRE

ADOPTION DU COMPTE - RENDU du précédent Comité syndical :

Le compte rendu a été envoyé aux communes et n'a suscité aucune remarque. Les délégués l'approuvent à l'unanimité.

## 1 Défense Extérieure Contre l'Incendie

### 1.1 Compte rendu des réunions

Cyril Manen présente les actions menées en vue de paramétrer le logiciel d'aide à la définition du niveau de risque. Des essais réalisés sur le terrain ont mis en évidence des questions non encore résolues dont les implications techniques et juridiques justifient des discussions avec les services de l'Etat et le SDIS.

L'expérimentation sur 5 communes du syndicat pourrait commencer à l'été prochain.

Arnaud Panis précise que tous les poteaux incendie ont été contrôlés entre 2020 et 2021.

### 1.2 Budget

#### 121 Présentation et Adoption du Compte de Gestion 2021 et du Compte Administratif 2021

Les éléments présentés par le Président ont été transmis à M Bruno REVERDY, Comptable Public de Gaillac.

Le président propose aux délégués de vérifier la conformité des comptes de gestion et administratif 2021.

#### Section Investissement

Dépenses : 10 086.41€

Recettes : 8 008.45€

Résultat de l'exercice : -2 077.96€

Résultat antérieur : 0.00€

Résultats cumulés : - 2 077.96€

#### Section Fonctionnement :

Dépenses : 188.50€

Recettes : 92 716.69€

Résultat de l'exercice : 92 528.19€

Résultat antérieur : 0.00€

Résultats cumulés : 92 528.19€

Le président se retire et laisse la place à Paul Boulvrais, vice-président, afin de procéder aux votes du compte de gestion 2021 et du compte administratif 2021.

**Après en avoir délibéré et sous la présidence de Paul Boulvrais, Vice-président, les membres du Comité Syndical du SMAEPG - compétence DECI - adoptent le compte de gestion 2021 et le compte administratif 2021.**

Délégués	50	Non	0
Présents	29	Abstention	0
Représentés	1	Oui	30

#### 122 Affectations des Résultats

Paul Boulvrais, vice- président propose l'affectation des résultats de l'exercice 2021 sur le BP 2022 .

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical du SMAEPG-compétence DECI- Conformément aux dispositions réglementaires, décident d'affecter les résultats de l'exercice 2021 comme suit :**

Couverture de Besoin de Financement :	Compte 1064-1068	0.00€
Report à nouveau Section Investissement	Compte 001	- 2077.96€
Report à nouveau Section Fonctionnement	Compte 002	92 528.19€

Délégués	50	Non	0
Présents	29	Abstention	0
Représentés	1	Oui	30

### 123 Présentation et Adoption du BP 2022 :

Le débat d'orientation budgétaire concernant DECI a été mené en comité syndical du 14 décembre 2021.

Le cadre juridique des relations financières entre les communes et le syndicat reste encore incertain et devra faire l'objet d'une étude approfondie. Toutefois, il semble qu'il soit possible aux communes de financer les travaux réalisés dans le cadre de l'extension, du renforcement ou de la mise à niveau de l'infrastructure DECI.

L'activité reste modeste en termes de travaux mais permet de répondre aux demandes des communes. L'avancement du travail sur l'analyse des risques est perturbé par des considérations techniques et juridiques. Une réunion de travail est prévue en avril avec le SDIS, TIGEO et les opérateurs d'eau potable volontaires pour l'expérimentation.

Le plan de contrôle des hydrants a été mené à bien et facturé selon les conditions délibérées.

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical du SMAEPG -compétence DECI- -approuvent le budget annexe DECI 2022 présenté par le Président.**

Délégués	50	Non	0
Présents	29	Abstention	0
Représentés	1	Oui	30

### 1.3 Evolution du service, prestations et tarifs

Un travail de comptabilité analytique a permis d'évaluer le coût du service « contrôle débit-pression » et le situe à 44 €, ce qui permet de voir que les recettes ne couvrent que 2/3 des dépenses.

Toutefois, la contribution capacitaire permet le maintien des tarifs en vigueur pour les communes ayant transféré la compétence. Pour les autres, une réflexion devra déboucher au prochain Comité syndical.

Il est proposé une nouvelle organisation des contrôles visant à étaler les contrôles sur les 4 années (alors qu'ils ont été réalisés dans leur grande majorité en 2021). Cette nouvelle organisation n'impactera pas les communes contrôlées précocement.

## 2 EAU POTABLE

### 2.1 Point Litige Usine de Foncoussières Rabastens

Paul Boulvais rappelle le contexte et les enjeux de la situation.

Une réunion de toutes les parties prenantes a eu lieu le 31 mars au siège à Rivières. Il est prévu une nouvelle rencontre début juin pour tendre vers un règlement amiable du différend.

### 2.2 Points sur les travaux en cours et Projets d'investissement 2022

### 2.3 Point sur le schéma directeur Eau Potable

Une 1<sup>o</sup> réunion des opérateurs sous le pilotage de l'Agglo et organisée par l'assistant à maîtrise d'ouvrage recruté par l'agglo a enclenché la démarche qui doit déboucher sur un appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre.

Note : F. Vergnes, délégué de la CAGG à l'assainissement, assure l'animation du comité de pilotage du SDEP pour le compte de la communauté d'agglomération.

## 2.4 Budget Eau Potable

### 241 Présentation et Vote du Compte de Gestion 2021 et du Compte Administratif 2021.

Les éléments présentés par le Président ont été transmis à M Bruno REVERDY, Comptable Public de Gaillac. Le président propose aux délégués de vérifier la conformité des comptes de gestion et administratif 2021.

#### Section Investissement :

Dépenses :	4 321 819.57€	Résultat de l'exercice :	- 164 676.66€
Recettes :	4 157 142.91€	Résultat antérieur :	984 282.92€
		Résultats cumulés :	819 606.26€

#### Section Fonctionnement :

Dépenses :	8 296 287.51€	Résultat de l'exercice :	1 887 800.67€
Recettes :	10 184 088.18€	Résultat antérieur :	0.00€
		Résultats cumulés :	1 887 800.67€

Ce résultat de fonctionnement tient compte du rattachement d'une partie de la facturation de 2020 à l'année comptable 2021. Le résultat « hors recettes exceptionnelles » s'est élevé à 300 000 €, ce qui confortent les décisions tarifaires prises en décembre.

Le président se retire et laisse la place à Paul Boulvrais, vice-président, afin de procéder aux votes du compte de gestion 2021 et du compte administratif 2021.

**Après en avoir délibéré et sous la présidence de Paul Boulvrais, Vice-président, les membres du Comité Syndical du SMAEPG - compétence EAU POTABLE - adoptent le compte de gestion 2021 et le compte administratif 2021.**

Délégués	58	Non	0
Présents	36	Abstention	0
Représentés	1	Oui	37

### 242 Affectations de Résultats

Paul Boulvrais, vice-président propose l'affectation des résultats de l'exercice 2021 sur le BP 2022.

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical du SMAEPG-compétence EAU POTABLE- Conformément aux dispositions réglementaires, décident d'affecter les résultats de l'exercice 2021 comme suit :**

Couverture de Besoin de Financement :	Compte 1064-1068	594 394.49€
Report à nouveau Section Investissement	Compte 001	819 606.26€
Report à nouveau Section Fonctionnement	Compte 002	1 293 406.18€

Délégués	58	Non	0
Présents	36	Abstention	0
Représentés	1	Oui	37

### 243 Présentation et Adoption du BP 2022 :

Le débat d'orientation budgétaire concernant l'Eau Potable a été mené en comité syndical du 14 décembre 2021.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie et ses répercussions économiques ont renforcé la tendance inflationniste des marchés des principaux achats du syndicat : énergie, matériaux, fournitures plastiques et acier/alliage. La masse salariale augmente sous l'effet de la politique RH adoptée en 2021 mais surtout du fait de dispositions nationales de reclassement. Le budget 2022 prend aussi en compte, sans doute de façon partielle, la revalorisation indiciaire promise pour l'été et certaines situations de tuilage pour accompagner le départ à la retraite de certains agents qui pourront former leur successeur sur une période allant d'un à plusieurs trimestres selon le degré de complexité des tâches.

Au final, l'alignement tarifaire décidé en décembre pourrait ne pas suffire et interviendra de toute façon trop tard pour

soutenir les recettes de l'exercice en cours. Le recours à une ligne de trésorerie et à l'emprunt sera donc cette année encore indispensable. Il a été anticipé. La situation devrait se normaliser en 2023 avec la mise de rythme de croisière de la facturation et l'application des tarifs votée en décembre dernier.

La levée de l'incertitude sur le litige concernant l'usine de Rabastens permettrait de solder la question des amortissements, non encore intégrés faute d'accord sur le décompte définitif.

Pour autant, la situation actuelle ne doit pas amener le syndicat à une attitude attentiste.

- Les enjeux d'alimentation du secteur de Vieux ou l'interconnexion vers Saint Sulpice doivent être pris en compte.
- La baisse tendancielle de la performance du réseau sur le secteur de Rabastens appelle une réaction rapide, sans attendre les conclusions du SDEP.
- L'amélioration de la sectorisation (qui pourrait bénéficier de subventions) doit être poursuivie car elle contribue à une meilleure gestion du réseau, à l'anticipation et à la réduction des fuites.
- La politique de formation des agents doit se poursuivre.
- Les moyens de communication doivent être modernisés.

L'adaptation de la gestion quotidienne se poursuit pour améliorer chaque jour un peu plus l'efficacité du syndicat, sachant que les marges de manœuvre sont de moins en moins importantes. A titre d'exemple : la revue de la politique d'équipement (location vs achat), la programmation de travaux en régie...

Enfin, malgré la densité des missions assurées, le syndicat s'est donné les moyens de contribuer à la prise de compétence Assainissement collectif par la CAGG en assurant la facturation et la 1<sup>o</sup> étape du recouvrement (sans incidence sur le budget syndical, les recettes couvrant les dépenses).

Axes de construction du budget :

## En Fonctionnement

- La continuité
- Des amortissements > 2M€ des ressources issues du Fonctionnement pour l'Investissement (en attente de l'intégration de l'usine de Rabastens = 500 000 € de plus)

Mais

- Une année comptable perturbée par le changement du régime de facturation
  - Impact économique
  - Impact de trésorerie (malgré rattachement prévu pour le 2d trimestre 2022 encaissé début 2023)
- Des évolutions salariales
  - Maîtrisées :
    - Mise en place d'une grille RIFSEEP
    - Embauches de renouvellement y c tuilage (agents de réseau, adjoint au responsable réseau à Rabastens + appui DECI, responsable administrative et financière)
  - Non maîtrisables :
    - Revalorisation indiciaire annoncée pour l'été
    - Dispositif « inflation » ?
- Inflation du prix des fournitures : PVC, laiton, carburant, électricité, ...

## En investissement

- Un budget visant à assurer
  - La poursuite des renouvellements et des améliorations structurels
  - La réactivité en cas de coup dur sur une canalisation ou d'opportunité de subventionnement
  - Diminution tendancielle des subventions sauf appel à projet, interconnexion \* ou remplacement d'un approvisionnement \*\*
- Une enveloppe globale largement dimensionnée, dont la consommation sera ajustée au fil de l'année et déployée sur les années suivantes
- Secteur de Rabastens

- Réhabilitation de réservoirs : 328 000 €
- Site de l'Hermitage : déconstruction et amélioration 264 000 €
- Travaux de renouvellement de cana 658 000 €
- Opération Pet en Fabre (Salvagnac) 1 038 000 €
- Secteur de Rivières
  - Travaux de renouvellement de cana 1 060 000 €
  - Site de Lieurac 72 000 €
- \* Interconnexion Saint Sulpice Montagne Noire SMAEPG 500 000 €
- \*\* Alimentation du secteur de Vieux et renforcement de la rive droite partie haute de Rivières
  - Un projet structurant, assez correctement subventionné (40 à 50 % attendus)
    - Zone de Lintin 3 200 000 €
    - Zone de Vieux 3 000 000 €

### Recours à l'emprunt

- Ligne de trésorerie 1 000 000 €
- Emprunts classiques 2 000 000 € (à ajuster avec LT)

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical du SMAEPG- compétence Eau Potable- approuvent le Budget 2022 présenté par le Président.**

<b>Délégués</b>	<b>58</b>	<b>Non</b>	<b>0</b>
<b>Présents</b>	<b>36</b>	<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>Représentés</b>	<b>1</b>	<b>Oui</b>	<b>37</b>

### 2-5 Intégration des biens en amortissements au 01-01-2022

-Vu le Code des Collectivités Territoriales

-Vu l'instruction M4 comportant un barème indicatif des cadences d'amortissement se fondant sur la durée approximative des immobilisations, en fonction de leur nature et de leurs particularités

Le président rappelle que l'amortissement prend pour base le coût du bien (valeur d'acquisition ou de réalisation). Il présente aux membres du Comité Syndical la liste des biens à intégrer en amortissements au 01-01-2022 avec la durée d'amortissement adéquate à chaque bien.

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical du SMAEPG- compétence Eau Potable- approuvent la liste des biens à intégrer en amortissements au 01-01-2022 présentée par le président.**

<b>Délégués</b>	<b>58</b>	<b>Non</b>	<b>0</b>
<b>Présents</b>	<b>36</b>	<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>Représentés</b>	<b>1</b>	<b>Oui</b>	<b>37</b>

Liste en annexe

### 2-6 Créances Irrécouvrables- Admissions en Non-Valeur

La Trésorerie de Gaillac a porté à la connaissance du Syndicat la liste des créances irrécouvrables pour un montant de 581.82€ TTC. Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2022 au compte 654.

Le président explique qu'il s'agit de cas de surendettement ou de faillite sur lesquels le syndicat n'a plus de levier, et où le risque de concussion disparaît puisque la décision est prise par un juge.

Liste présentée en réunion

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical du SMAEPG- compétence Eau Potable- :**

**-approuvent la liste présentée par le Président.**

<b>Délégués</b>	<b>58</b>	<b>Non</b>	<b>0</b>
<b>Présents</b>	<b>36</b>	<b>Abstention</b>	<b>0</b>
<b>Représentés</b>	<b>1</b>	<b>Oui</b>	<b>37</b>

Le président, à la demande du trésorier de Gaillac, propose la mise en place d'un seuil minimum de 60 € pour les poursuites engagées par le Trésor public quand les relances du syndicat n'ont pas abouti.

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical du SMAEPG- compétence Eau Potable- :**

**-approuvent la mise en place du seuil minimum de 60.00€ pour les poursuites engagées par le Trésor Public.**

Délégués	<b>58</b>	Non	<b>0</b>
Présents	<b>36</b>	Abstention	<b>0</b>
Représentés	<b>1</b>	Oui	<b>37</b>

## 2-7 Emprunts 2022-Ligne de Trésorerie 2022

Le Président rappelle que dans le cadre de ses délégations pour la durée de son mandat, il est chargé de procéder, dès lors que les crédits sont prévus au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts et de passer à cet effet les actes nécessaires, dans la limite des montants prévus au budget. Le Bureau est informé de toutes les opérations relatives aux emprunts

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical- compétence Eau Potable- autorisent le Président à effectuer :**

**- toutes les opérations afférentes aux emprunts nécessaires pour l'exécution du Budget 2022**

**- toutes les opérations afférentes aux lignes de trésorerie nécessaires pour l'exécution du Budget 2022.**

Délégués	<b>58</b>	Non	<b>0</b>
Présents	<b>36</b>	Abstention	<b>0</b>
Représentés	<b>1</b>	Oui	<b>37</b>

## 3 Ressources Humaines

### 3.1 Points sur les recrutements

Trois agents de réseau, un agent d'accueil (pour pallier un congé maternité à court terme et en appui de la facturation assainissement ensuite) et une technicienne (appui Rabastens et DECI) ont été recrutés.

Le remplacement de Françoise Bardy dont le départ à la retraite est prévu en 2023 est en cours de préparation afin de procéder à un tuilage prolongé étant donné la diversité des différentes missions assurées.

### 3.2. Avancements Grade 2022-Promotion Interne

Le président présente les agents qui peuvent prétendre à un avancement de grade au titre de l'année 2022. Conformément aux lignes directrices de gestion du syndicat adoptée en CS du 15-04-2021 et pour manifester la reconnaissance des qualités et de l'implication de ces agents, le Président propose aux délégués de valider ces avancements pour certains d'entre eux.

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical du SMAEPG approuvent ces avancements et les modifications de poste qui en découlent.**

**Les dépenses sont inscrites au BP 2022 Chapitre 012**

Délégués	<b>108</b>	Non	<b>0</b>
Présents	<b>65</b>	Abstention	<b>0</b>
Représentés	<b>2</b>	Oui	<b>67</b>

Liste en annexe

### 3.3 Point sur les formations

Une formation assurée par le CNFPT concernant tous les agents est en cours de réalisation : elle porte sur la communication interne et externe.

Les agents d'encadrement seront formés à l'entretien professionnel par le CDG 81.

### 3.4. Débat de l'assemblée délibérante sur la protection sociale complémentaire

Le président attire l'attention des participants sur ce sujet qui devra trouver une issue avant la fin du mandat. Il s'agit d'un dispositif imposé par la Loi, le syndicat n'ayant qu'une marge de manœuvre limitée pour son application.  
Voir Annexe

## 4 Questions diverses

### 4.1. Facturation

Le dispositif est opérationnel et sera engagé lors de la facturation de septembre prochain. Un protocole est en cours de rédaction pour établir et coordonner les missions de chaque partie : commune, CAGG, SMAEPG, DDFIP (service de Gaillac)

La C2A a choisi le même logiciel de gestion des abonnés (de la société INCOM) que le Syndicat.

La séance est levée à 20h15.